

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 135

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon,
M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, M. Morel-A-L'Huissier, M. Olivier Marleix, M. Decool,
M. Berrios, M. Cinieri et M. Heinrich

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Développer la production d'énergie à partir des déchets en favorisant le raccordement des centres d'incinération des déchets et la cogénération. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à développer la production d'énergie à partir des déchets en favorisant le raccordement des centres d'incinération des déchets et la cogénération.